



Tout savoir sur la collecte des restes alimentaires et la nouvelle organisation à partir de janvier 2020

Courant janvier 2020, la collecte des restes alimentaires en porte à porte va démarrer à St Sulpice-et-Cameyrac, ainsi que les communes voisines de la CDC du secteur de St Loubès qui font partie du SEMOCTOM : St Loubès et Beychac-et-Cailleau.

Ces déchets alimentaires, quand ils sont jetés dans la poubelle normale partent à l'incinération avec les autres déchets non-recyclables et cela coûte plus de 100 euros la tonne. Pourtant il s'agit là de matières nobles puisqu'elles peuvent nourrir le sol quand elles sont compostées. L'objectif de l'opération sera donc d'en récupérer au moins 45 kg par an et par habitant la première année (le maximum étant de 70 kg/an/habitant).

Quels sont les déchets alimentaires concernés ?

- Tout ce qui se mange ou qui reste après la préparation ou le repas.
- Préparation de repas : épluchures, coquilles d'œufs...
- Restes de repas cuits ou crus : Viandes, poisson, crustacés, coquillages, restes de pain, frites...
- Également le marc de café, les sachets de thé, les fleurs fanées, bouquet
- Et les papiers essuie-tout ou mouchoir en papiers (non souillés de produits ménagers)

Par rapport au compostage individuel, l'intérêt d'une telle collecte réside dans le fait de pouvoir inclure tous les déchets de viande, les restes de poissons ou coquillages.

Un kit de tri sera distribué à domicile auprès des ménages :

- Un bio-seau : ajouré pour permettre l'aération et l'assèchement des restes alimentaires contrôlant ainsi le processus de fermentation.
- Des sacs en kraft pour collecter les restes dans le bio-seau
- Un bac de gabarit 120 l à roulette avec une cuve réductrice de 60 litres
- Un guide du tri et les informations nécessaires au geste.

La collecte des restes alimentaires deviendra donc la collecte prioritaire.

Une fois le tri des restes alimentaires réalisés, et ceux des autres objets dans le bac jaune, dans les bornes d'apport volontaire etc., il reste moins de la moitié de la poubelle d'ordures ménagères (48%). Il n'est donc plus indispensable de la collecter toutes les semaines et elle sera donc collectée 1 fois tous les 15 jours en alternance avec le bac jaune.

UN NOUVEAU SCHEMA DE COLLECTE (courant janvier 2020)

Semaine A



Biodéchets

Tri

Semaine B



Biodéchets

Ordures Ménagères



Des bornes apport volontaires

Dans certains cas particuliers, comme par exemple les points qui devront être collectés en collectifs. Ils se verront équipés d'une **solution en apport volontaire**, des bornes, équipés de lecteur de badge pour éviter les indésirables



Collecte robotisée bi-compartmentée dans certains cas :

Ce type de collecte et de benne, déjà en service depuis quelques années en France, est doté de deux compartiments séparés afin de pouvoir collecter les deux poubelles en un seul passage. Cette collecte permettra de faire monter en compétences des chauffeurs et d'envisager une évolution des métiers de collecte dans les années à venir.

Dans les 3 communes, la collecte robotisée ne sera pas déployée partout du fait du besoin d'aménagements spécifiques. Cela nécessite de faire des repérages et de définir des zones précises de placement des poubelles grâce à un marquage au sol.

Pour la commune de Saint-Sulpice, pour l'instant uniquement la résidence du Golf a les conditions techniques requises pour ce type de collecte.

Des agents passeront à domicile, dans tous les foyers pour remettre les nouveaux équipements aux habitants

Dès le mois de Septembre une **campagne d'équipement en porte à porte** va avoir lieu et ce jusqu'à mi-décembre. Des agents de la société Brangeon, en équipe avec des agents du SEMOCTOM, passeront dans tous les foyers afin d'expliquer à chacun le dispositif, remettre le guide de tri et les contenants (c'est-à-dire le bac marron, le bioseau ajourée ainsi qu'un lot de sacs kraft).

Information du grand public

Une campagne d'information et de sensibilisation est prévue pour accompagner le lancement de cette opération et qui commencera avec une réunion publique avec les habitants **le vendredi 20 Septembre prochain à 18h30 à la Salle des fêtes**. D'ores et déjà les services du SEMOCTOM sont également à votre écoute au 05 57 34 53 20 pour répondre aux questions.